

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. DES ESTUAIRES

Prélèvement	00136028	Commune	CRAZANNES
Unité de gestion	0201 - A.I. DES ESTUAIRES	Prélevé le	mardi 07 mars 2023 à 09h08
Installation	UDI 000255 - R. DE PORT-D'ENVAUX	par	R.GUILLARD
Point de surveillance	0000000422 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	SALLE DES FÊTES	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	3,9 °C			
Température de l'eau	7,7 °C		25	
pH	7 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,45 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,5 mg(Cl ₂)/L			

Type de l'analyse : D1 Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Code SISE de l'analyse : 00135976 Référence laboratoire : 23LH-1829-1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,20 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	6,9 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	706 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	23,2 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00136028)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 14 mars 2023

Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT